Carnet de Service et de Garantie

FORD**ASSISTANCE** +41 44 511 14 45



Les informations de cette publication étaient exactes au moment de la mise sous presse. Dans le cadre de notre développement continu, nous nous réservons le droit de modifier les spécifications, la conception ou les équipements à tout moment, et ce sans préavis ni obligation. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, transmise, stockée dans un système d'extraction ni traduite dans une langue quelconque, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, sans notre accord écrit. Sauf erreurs et omissions.

© Ford Motor Company 2024

Tous droits réservés.

Numéro de pièce : CG2147CHEfr-202406-20240712102412

Informations importantes pour les acheteurs de véhicules Ford neufs et d'occasion

Nous appliquons une politique d'amélioration continue dans le développement de nos produits. Des campagnes sont parfois exécutées sur des véhicules déjà vendus afin d'appliquer une amélioration élaborée dans nos usines de production.

Chaque fois que vous allez chez un concessionnaire agréé, celui-ci vérifie qu'il n'y a pas de campagne en cours pour votre véhicule. Ces améliorations sont appliquées gratuitement que votre véhicule soit neuf ou d'occasion. Si vous avez acheté un véhicule Ford d'occasion, nous vous invitons à vérifier les éventuelles campagnes en cours.

Nous espérons ainsi accroître votre niveau de satisfaction et améliorer en même temps la sécurité, la fiabilité et la valeur de revente de votre véhicule.

Sommaire

Introduction

A propos de ce manuel 3
Pays concernés 3
Pour contacter Ford 3

Périodes de garantie

Périodes de garantie 5

Conditions générales de la garantie

Garantie de base 8
Garantie des surfaces peintes 8
Garantie Perforation 8
Garantie des pièces réparées ou remplacées 8
Pièces d'usure 8
Autonomie de la batterie au lithium-ion haute intensité 9
Responsabilité du propriétaire 11
Ce qui n'est pas couvert par la garantie 12
Couverture de la garantie à l'étranger 13
Garanties et réglementation sur la protection des consommateurs 14

Ford Assistance

Assistance routière 24 heures 15

Votre concessionnaire agréé

Votre concessionnaire agréé 16
Utilisation des pièces de rechange 16
Pour contacter votre concessionnaire agréé 17
Remise des Véhicules Hors d'Usage 17

Entretien de votre véhicule

Carnet d'entretien électronique 18
Réservation de votre RDV d'entretien en ligne 18
Entretien de votre véhicule 19

Intervalles de contrôle d'entretien, de carrosserie et de peinture

Intervalles de contrôle d'entretien, de carrosserie et de peinture 20

A propos de votre véhicule

A propos de votre véhicule 27

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

A PROPOS DE CE MANUEL

Merci d'avoir choisi Ford.

Ce livret fournit des informations concernant la garantie applicable à votre véhicule. Il présente également les intervalles d'entretien, de contrôle de la carrosserie et de la peinture correspondants à votre véhicule, ainsi que les coordonnées des contacts à joindre en cas de besoin.

L'historique d'entretien de votre véhicule est enregistré en toute sécurité dans le système de Carnet d'entretien électronique Ford. Les détails de toutes les opérations d'entretien, des contrôles de la carrosserie et de la peinture, ainsi que les comptes-rendus des contrôles effectués sont soigneusement enregistrés dans une base de données centrale. Voir **Carnet d'entretien électronique** (page 18).. Un historique d'entretien complet augmente la valeur du véhicule à la revente, en particulier lorsque cet historique est accompagné des factures et des feuilles de contrôle qui servent de compte-rendu du travail effectué et des pièces utilisées.

Note : *Dans ce livret, le terme « Concessionnaire Agréé » inclut les concessionnaires Ford, les Réparateurs Agréés Ford et Service Réparateurs Agréés Ford, les Centres de réparation après accident agréés Ford et les Fournisseurs de pièces agréés Ford.*

PAYS CONCERNÉS

La Garantie est applicable dans les pays suivants :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie (Europe), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie (Europe) et Ukraine.

POUR CONTACTER FORD

Le Service Relations Clientèle

Si vous avez une question ou un problème que votre concessionnaire agréé n'est pas en mesure de traiter, il pourra compter sur toutes les ressources de Ford. Les Services à la clientèle Ford aident votre partenaire contractuel à vous assister. Le Service Relations Clientèle Ford assiste votre concessionnaire agréé à répondre à tous vos besoins. Si vous souhaitez vous adresser directement à Ford, vous pouvez contacter le Ford Service clientèle. Lorsque vous téléphonerez au Service à la Clientèle, un conseiller spécialisé sera à votre service pour répondre le plus rapidement possible à votre question. Avec ce service, nous espérons vous apporter un nouveau motif de satisfaction.

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi

08h00 à 17h00

Adresse

Ford Service clientèle
Ford Motor Company (Suisse) SA
Postfach
8304 Wallisellen

Téléphone

En Suisse

044 511 14 45

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

De l'étranger

+41 44 511 14 45

Courrier électronique

assistch@ford.com

Ford Assistance

Téléphone

En Suisse

044 511 14 45

De l'étranger

+41 44 511 14 45

Site Web

www.ford.ch

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

La garantie de base du véhicule

Véhicules particuliers

Modèle	Années[1]
Bronco	2
Capri	2[3]
Explorer	2[3]
Explorer PHEV	2[2]
Fiesta	2
Focus	2
Kuga	2
Kuga Hybrid	2[2]
Kuga PHEV	2[2]
Mustang	2
Mustang Mach-E	2[3]
Puma	2
Puma BEV	2[3]

[1] Aucune limite de kilométrage, sauf indication contraire.

[2] La batterie haute tension est garantie pendant huit ans ou 160 000 km (selon la première de ces échéances). Tous les autres composants haute tension sont garantis pendant cinq ans ou 100 000 km (selon la première de ces échéances).

[3] Les composants et la batterie haute tension sont garantis pendant huit ans ou 160 000 km (selon la première de ces échéances).

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Véhicules utilitaires

Modèle	Années[1]
Ranger	2
Ranger PHEV	2[2]
Tourneo Connect	2
Tourneo Connect PHEV	2[2]
Tourneo Courier	2
E-Tourneo Courier	2[2]
Tourneo Custom	2
Tourneo Custom PHEV	2[2]
E-Tourneo Custom	2[2]
Transit	2
E-Transit	2[2]
Transit Connect	2
Transit Connect PHEV	2[2]
Transit Courier	2
E-Transit Courier	2[2]
Transit Custom	2
Transit Custom PHEV	2[2]
E-Transit Custom	2[2]

[1] Aucune limite de kilométrage, sauf indication contraire.

[2] Les composants et la batterie haute tension sont garantis pendant huit ans ou 160 000 km (selon la première de ces échéances).

Ford Protect

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre concessionnaire.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Garantie des surfaces peintes

Véhicules particuliers

Modèle	Années[1]
Tous.	2

[1] Aucune limite de kilométrage.

Véhicules utilitaires

Modèle	Années[1]
Tous.	2

[1] Aucune limite de kilométrage.

Garantie Perforation

Véhicules particuliers

Modèle	Années[1]
Tous sauf Bronco.	12
Bronco	10

[1] Aucune limite de kilométrage.

Véhicules utilitaires

Modèle	Années[1]
Tous.	12

[1] Aucune limite de kilométrage.

GARANTIE DE BASE

Si une pièce quelconque de votre véhicule doit être réparée ou remplacée pendant la période de garantie à la suite d'un défaut de fabrication, la réparation ou le remplacement sera effectué gratuitement par un concessionnaire agréé.

Les pneus sont couverts par une garantie fournie par le fabricant.

Note : *Votre concessionnaire agréé vous guidera si besoin dans la procédure de réclamation à déposer à l'encontre du fabricant des pneumatiques.*

Les accessoires d'origine Ford posés avant la remise du véhicule au premier propriétaire sont couverts par la garantie.

GARANTIE DES SURFACES PEINTES

Si une surface peinte de votre véhicule doit être réparée pendant la période de garantie à la suite d'un défaut de fabrication, la réparation sera effectuée gratuitement par un concessionnaire agréé.

GARANTIE PERFORATION

Si la carrosserie d'origine de votre véhicule est perforée par de la rouille et doit être réparée pendant la période de garantie suite à une défaut de fabrication, la réparation sera effectuée gratuitement par un concessionnaire agréé. Les roues, garnitures chromées, moulures, pare-chocs et charnières ne sont pas couverts par la garantie. La plate-forme de chargement, la benne, la carrosserie ou tout équipement posé par un garage tiers sont également exclus de la garantie.

si vous ne faites pas entretenir la carrosserie et la peinture de votre véhicule conformément à nos recommandations, la garantie anti-perforation est annulée.

Note : *Le terme perforation désigne un trou qui traverse la carrosserie de l'intérieur jusqu'à l'extérieur.*

GARANTIE DES PIÈCES RÉPARÉES OU REMPLACÉES

Toutes les pièces Ford d'origine posées à l'occasion de réparations au titre de la garantie sont couvertes pour le reste de la période de la garantie originale.

Note : *Les pièces remplacées au titre de la garantie Ford ne seront pas retournées au client et deviennent la propriété de Ford.*

PIÈCES D'USURE

Les éléments suivants sont couverts jusqu'au premier entretien prévu ou pendant 12 mois à compter de la date de première immatriculation ou de la date de livraison par le concessionnaire Ford, selon la première de ces échéances :

- Courroies d'entraînement des accessoires.
- Joints déposés dans le cadre d'un entretien associé.
- Elément de filtre à huile, élément de filtre à air, filtre à pollen ou élément de filtre à carburant.
- Pile de la télécommande.
- Bougies d'allumage.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Les éléments suivants sont couverts pendant six mois (pas de limite de kilométrage) à compter de la date de première immatriculation ou de la date de livraison par le concessionnaire Ford, selon la première de ces échéances :

- Ampoules (à l'exception des ampoules des phares au Xénon, des diodes électroluminescentes et des ampoules de la planche de bord qui sont couvertes pendant toute la période de garantie de base).
- Balais d'essuie-glace

Les éléments suivants sont couverts par la garantie pendant la durée de la garantie de base et de toute garantie longue durée optionnelle Ford Protect jusqu'au premier remplacement prévu :

- Courroie de distribution.

Note : *Les plaquettes de frein, les segments de frein, les disques de frein, les disques d'embrayage et autres composants de friction ne sont pas couverts lorsque le remplacement est dû à l'usure.*

Le verre est couvert par la garantie de base jusqu'à 1 500 km maximum. Le remplacement du verre pour cause de défaillance de l'élément chauffant est couvert pendant la durée de la garantie de base.

Le réglage ou l'alignement des éléments suivants est couvert une seule fois jusqu'à un mois ou 1 500 km à compter de la date de première immatriculation, selon la première de ces échéances :

- Phares.
- Panneaux articulés (portes, capot, hayon, toit ouvrant, capote).
- Suspension
- La direction
- Câble de frein de stationnement
- Roues (équilibrage).
- Échappement.

Note : *L'alignement de la suspension et du système de direction est couvert jusqu'au premier entretien prévu.*

Liquides consommables

La vidange ou l'appoint de liquides consommables (huile, liquide de refroidissement, liquide de freins, liquide lave-glace et réfrigérant) ne sont couverts que s'ils sont utilisés dans le cadre d'une réparation sous garantie.

AUTONOMIE DE LA BATTERIE AU LITHIUM-ION HAUTE INTENSITÉ

Comme c'est le cas pour toutes les batteries, la capacité de la batterie lithium-ion haute tension va diminuer au fil du temps et de son usage. Bien que la perte progressive de la capacité d'une batterie au fil du temps et de son usage soit considérée comme une usure normale, Ford garantit la batterie haute tension contre toute perte de capacité excessive pendant une période de huit ans 160 000 km selon le premier terme atteint, à compter de la date de la première immatriculation du véhicule.

Si un concessionnaire de véhicules électriques certifié Ford détermine que la capacité énergétique utilisable de la batterie est inférieure à la valeur indiquée ci-dessous, ce niveau de perte de capacité est considéré comme excessif.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Une perte de capacité excessive de la batterie haute tension est définie comme suit :

Modèle		Capacité de la batterie haute tension	Sur	
			Années[1]	km[1]
Capri		Inférieure à 70 %	8	160000
Explorer		Inférieure à 70 %	8	160000
Mustang Mach-E		Inférieure à 70 %	8	160000
Puma BEV		Inférieure à 70 %	8	160000
E-Transit Courier		Inférieure à 70 %	8	160000
E-Tourneo Courier		Inférieure à 70 %	8	160000
E-Transit Custom		Inférieure à 70 %	8	160000
E-Tourneo Custom		Inférieure à 70 %	8	160000
E-Transit	Châssis-cabine	Inférieure à 65 %	8	160000
	Tous excepté châssis-cabine	Inférieure à 70 %	8	160000

[1] Selon la première échéance.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le Manuel du conducteur et le présent carnet d'entretien décrivent l'utilisation et l'entretien corrects de votre véhicule. S'y conformer vous évite des coûts importants pour des réparations dues à une utilisation incorrecte, à une négligence ou à un entretien inadapté. Si vous souhaitez revendre votre véhicule, un historique d'entretien complet augmente sa valeur à la revente.

Nous vous recommandons, donc :

- D'amener dès que possible votre véhicule chez un Concessionnaire ou Réparateur Agréé Ford pour toute réparation sous garantie. Cela permet de réduire l'ampleur des éventuelles réparations nécessaires. Les demandes concernant la garantie du nouveau véhicule et la garantie contre la rouille expirent après six mois à partir de la date à laquelle vous avez pris connaissance de la demande.
- De faire entretenir votre véhicule dans le respect de nos recommandations et de faire enregistrer les informations correspondantes dans le système de Carnet d'entretien électronique Ford. Voir **Intervalles de contrôle d'entretien, de carrosserie et de peinture** (page 20).. Nous vous recommandons de faire appel à des Concessionnaires Ford pour toutes les opérations de réparation et d'entretien de votre véhicule.
- De faire entretenir et réparer votre véhicule en utilisant des pièces d'origine Ford, des pièces conformes aux spécifications des pièces d'origine Ford ou des pièces de qualité équivalente.
- Votre véhicule a-t-il été entretenu conformément aux intervalles prévus. Voir **Intervalles de contrôle d'entretien, de carrosserie et de peinture** (page 20)..
- De faire changer l'huile moteur lorsque le témoin de vidange d'huile moteur est allumé sur le combiné des instruments. Voir **Manuel du Conducteur**.
- De conserver les factures d'origine comme preuve que l'entretien de votre véhicule a bien été effectué dans le respect de nos recommandations. Cela permet d'éliminer un entretien incorrect des causes potentielles de défaillance si votre véhicule nécessite une réparation sous garantie.
- D'assurer l'entretien de la carrosserie et de la peinture de votre véhicule dans le respect de nos recommandations. Voir **Manuel du Conducteur**.
- De faire vérifier la carrosserie et la peinture de votre véhicule par un Concessionnaire Ford conformément à nos recommandations et de faire enregistrer les informations correspondantes dans le système de Carnet d'entretien électronique Ford. Voir **Intervalles de contrôle d'entretien, de carrosserie et de peinture** (page 20)..

Note : *Les entretiens et réparations non couverts par la garantie ne doivent pas obligatoirement être réalisés par un Concessionnaire ou Réparateur Agréé Ford pour conserver les avantages de la garantie.*

Note : *si votre véhicule n'est pas entretenu conformément à nos recommandations, la garantie des pièces ayant subi des dommages suite à un mauvais entretien sera invalidée.*

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Note : *Si vous ne faites pas changer l'huile moteur dans un délai d'un mois ou moins de 1 500 km (selon la première de ces échéances) après l'activation du témoin de vidange d'huile moteur, la garantie couvrant les dommages sur les composants sera invalidée.*

Note : *Si vous ne faites pas entretenir la carrosserie et la peinture de votre véhicule conformément à nos recommandations, la garantie anti-perforation est annulée.*

Note : *il est essentiel de conserver les factures d'origine si l'entretien ou les réparations qui ne sont pas sous garantie ne sont pas effectués par un concessionnaire agréé. Ces factures peuvent s'avérer nécessaires lors d'une demande de remboursement sous garantie, pour prouver le respect de nos recommandations et l'utilisation de pièces adaptées et conformes aux spécifications. Pour éviter tout doute, toutes les factures doivent inclure le nom et l'adresse du Concessionnaire ou Réparateur Agréé Ford, ainsi que le nom du fabricant ou fournisseur des pièces utilisées. Les factures doivent également inclure les identifiants du véhicule (numéro de châssis ou d'immatriculation) et les codes des pièces utilisées.*

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE

Ford ne peut être tenu responsable de réparations ou remplacements nécessaires suite à :

- Des dommages par négligence, inondation, accident, rally, course ou toute autre mauvaise utilisation qui ne saurait être considérée comme normale.
- Usure normale.
- Non-respect des programmes et des instructions d'entretien Ford.
- Non-respect des instructions de nettoyage régulier Ford pour l'entretien de la peinture et de la carrosserie.
- Modifications non autorisées du véhicule ou de ses composants.
- Dommages aux transformations, extensions et installations de tiers, en particulier les transformations, extensions et installations de camping-cars ou d'autocaravanes. Cette exclusion s'applique également à la série de modèles Ford Transit / Tourneo Custom Nugget.
- Ravitaillement avec un carburant de spécification incorrecte. Voir **Guide de l'utilisateur**.
- Conversions au gaz naturel comprimé et au gaz de pétrole liquéfié non homologuées par Ford.
- Le non-remplacement de l'huile moteur alors que le témoin de vidange d'huile moteur est allumé.
- Utilisation de carburants alternatifs dont la concentration est supérieure à 7 % de bio-diesel ou 10 % de bio-éthanol (ne comprend pas les véhicules Ford à carburant mixte).
- Utilisation d'additifs supplémentaires et d'agents de rinçage pour carburant ou huile moteur (à moins que spécifié dans une exigence d'entretien Ford).
- Réparation non réalisée rapidement suite au contrôle de la carrosserie et de la peinture.
- Facteurs ne pouvant être contrôlés par Ford tels que : pollution atmosphérique, dommages dues aux intempéries, projections de gravier, rayures et utilisation de produits de nettoyage inappropriés.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

- Réparations par des méthodes non approuvées par Ford.
- Utilisation de pièces et liquides n'étant pas d'origine Ford ou non conformes à la qualité des pièces et liquides d'origine Ford.

Les réparations couvertes par les Garanties Ford ne peuvent être effectuées que par des Réparateurs Agréés Ford, sauf en cas d'urgence (par exemple la remise sur route du véhicule si un Réparateur Agréé ou un Service Réparateur Agréé Ford ne peut vous offrir son assistance).

Autres exclusions

La garantie de base Ford, la garantie des surfaces peintes Ford et la garantie de protection contre la corrosion Ford excluent toute responsabilité pour perte de temps, gêne, perte de moyen de transport, véhicule de remplacement ou autre dommage accessoire ou indirect que vous (ou un tiers) pourrez avoir subi en conséquence d'un défaut couvert par ces garanties.

Elle ne vous permet pas de demander et d'obtenir l'annulation du contrat de vente ni une réduction du prix d'achat. Elle ne vous permet pas non plus de demander le remplacement du véhicule.

Toutes les garanties Ford sont annulées lorsque le véhicule couvert est déclaré irréparable par une compagnie d'assurance ou institution équivalente.

Améliorations de performance

Ford n'approuve pas ou n'encourage pas les modifications ou améliorations apportées par toute tierce partie au système de gestion du moteur de ses véhicules.

Le système de gestion moteur contient un logiciel lié à la sécurité. Toute modification non autorisée de ce logiciel peut entraîner un comportement inattendu ou dangereux du moteur.

De telles modifications pourraient également entraîner, sous certaines conditions, des dommages au groupe motopropulseur (moteur, embrayage, transmission, système après-traitement). Tout dommage consécutif résultant de telles modifications/améliorations n'est pas couvert par la garantie Ford ou les plans de garantie de protection Ford.

En outre, toute modification non autorisée peut entraîner une performance antipollution considérablement réduite et une défaillance mécanique prématurée éventuelle.

COUVERTURE DE LA GARANTIE À L'ÉTRANGER

Tout concessionnaire agréé peut effectuer des réparations dans le cadre des garanties Ford. Vous ne devriez normalement pas avoir à payer les travaux sous garantie effectués par un concessionnaire agréé.

Si votre véhicule nécessite une réparation pour une anomalie résultant d'un incident de fabrication lors d'un déplacement à l'étranger, tout concessionnaire agréé peut accéder au Carnet d'entretien électronique de votre véhicule pour vérifier l'historique d'entretien et les informations sur la garantie.

Dans certains cas exceptionnels, il est possible que vous deviez payer des réparations couvertes par la garantie. Dans ce cas, conservez la facture d'origine (et les pièces éventuellement remplacées) pour qu'à votre retour, votre concessionnaire agréé local diligente un remboursement, si applicable, dans les meilleurs délais.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

GARANTIES ET RÉGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La garantie de base Ford, la garantie des surfaces peintes Ford et la garantie anti-corrosion Ford sont des garanties du constructeur et font partie du contrat d'achat du véhicule que vous recevez du partenaire contractuel Ford.

Les droits supplémentaires résultant de la réglementation en vigueur ou d'un accord individuel avec votre partenaire contractuel Ford vendeur ne sont pas affectés par la garantie du constructeur.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES

Chaque véhicule de tourisme et utilitaire neuf de Ford est couvert par la garantie mobilité Ford Assistance.

La garantie mobilité Ford Assistance est une assistance en cas de panne et d'accident pour vous à domicile 24 heures sur 24, disponible dans toute l'Europe.

Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur le site Web Ford de votre pays ou auprès de votre concessionnaire Ford.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Il y a plus de 7 000 concessionnaires agréés dans toute l'Europe. Leurs installations, leur expérience et leur engagement à répondre pleinement à vos exigences font d'eux le choix logique pour l'entretien et la réparation de votre véhicule pendant toute sa durée de vie.

Il est important de prendre en considération le fait que les concessionnaires agréés :

- sont compétitifs sur le marché, aussi bien du point de vue de la qualité des réparations que des tarifs ;
- nous avons des installations et des équipements à jour pour fournir une gamme complète de services de maintenance et de réparation certifiés.
- disposent de techniciens formés par Ford qui se tiennent au courant de la technologie produit et du développement des services, ainsi que de chargés de clientèle également formés par Ford, à même de vous traiter avec la plus grande politesse et attention ;
- sont les seuls autorisés à entreprendre des travaux sous garantie ;
- sont formés pour s'occuper de votre véhicule tout en se rapportant à des informations techniques et sur la garantie constamment mises à jour ;
- ont accès à nos ressources et vous offrent tous les avantages procurés par des pièces et une main-d'œuvre de qualité.

Nous vous recommandons de faire appel à des concessionnaires agréés pour toutes les opérations de réparation et d'entretien de votre véhicule.

UTILISATION DES PIÈCES DE RECHANGE

Votre véhicule a été construit selon les normes les plus strictes en utilisant des pièces de qualité. Nous vous recommandons d'exiger l'utilisation de pièces Ford et Motorcraft authentiques chaque fois que vous confiez votre véhicule pour une réparation ou un entretien planifié. Vous pouvez facilement identifier les pièces Ford et Motorcraft authentiques en recherchant la présence de la marque Ford, FoMoCo ou Motorcraft sur les pièces ou sur leur emballage.

Entretien programmé et réparations mécaniques

Une des meilleures façons de garantir la longévité de votre véhicule consiste à l'entretenir conformément à nos recommandations et instructions, en utilisant des pièces conformes aux spécifications des pièces détachées d'origine du véhicule. Les pièces Ford et Motorcraft authentiques respectent ou dépassent ces spécifications.

Réparations en cas de collision

Nous espérons que vous ne serez jamais victime d'une collision, mais personne n'est à l'abri d'un accident. Les pièces de rechange Ford authentiques utilisées en cas de collision respectent nos strictes exigences en matière d'ajustement, de finition, d'intégrité structurelle, de protection contre la corrosion et de résistance aux bosses. Au cours du développement d'un véhicule, nous nous assurons que ces pièces offrent le niveau de protection voulu en tant que système global. Pour avoir l'assurance de bénéficier de ce niveau de protection, il vous suffit d'utiliser des pièces de rechange Ford authentiques.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Réparations sous garantie

Si votre véhicule nécessite une réparation sous garantie, votre concessionnaire agréé installera des pièces d'origine Ford ou Motorcraft neuves ou reconditionnées.

POUR CONTACTER VOTRE CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ

Demandez la réception et transmettez au conseiller d'entretien certaines ou toutes les informations suivantes, ainsi que le type d'entretien ou de réparation à réaliser sur votre véhicule. Certaines de ces informations doivent être indiquées dans ce manuel. Voir **A propos de votre véhicule** (page 27)..

- Modèle du véhicule.
- Type du moteur.
- Type de transmission.
- Numéro de châssis du véhicule.
- Kilométrage au totaliseur.

Note : *Si une réparation est nécessaire sur votre véhicule, que vous pensez être couverte par la garantie, vous devez en informer le chargé de clientèle lors de la réservation.*

REMISE DES VÉHICULES HORS D'USAGE

Conformément à la législation de mise en épave des véhicules, nous nous engageons à reprendre, gratuitement, toutes les voitures et tous les véhicules commerciaux légers Ford jusqu'à 3,5 tonnes à vide, quelle que soit la date d'immatriculation, afin de les recycler et de les mettre au rebut.

Seuls seront acceptés les véhicules ne contenant aucun déchet et livrés au Centre agréé pour des véhicules hors d'usage par le dernier propriétaire en date.

Pour obtenir les coordonnées du Centre Agréé pour des Véhicules hors d'usage le plus proche, veuillez contacter le Service Relations Clientèle Ford.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

CARNET D'ENTRETIEN ÉLECTRONIQUE

L'historique d'entretien de votre véhicule est enregistré en toute sécurité dans le système de Carnet d'entretien électronique Ford. Il s'agit d'une base de données centrale qui fournit un suivi sécurisé, précis et permanent ; ce suivi est protégé contre les fraudes et les données qu'il contient ne peuvent être perdues. Chaque Concessionnaire agréé Ford peut accéder au système de Carnet d'entretien électronique, et donc à l'historique d'entretien complet de votre véhicule. Votre Concessionnaire agréé s'assure ainsi que l'entretien de votre véhicule est effectué correctement et conformément aux intervalles spécifiés. Si vous souhaitez revendre votre véhicule, un historique d'entretien complet augmente sa valeur à la revente. Assurez-vous d'obtenir une copie imprimée et actualisée de votre Carnet d'entretien électronique après chaque opération d'entretien effectuée sur votre véhicule.

RÉSERVATION DE VOTRE RDV D'ENTRETIEN EN LIGNE

Réservez votre prochain entretien en ligne en quelques clics seulement.

Allemand

Français

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Italiano



ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE

Il est très important de faire entretenir votre véhicule en respectant les intervalles d'entretien applicables, comme indiqué dans ce livret.

Il est également important de procéder à une vidange d'huile intermédiaire si le témoin de vidange d'huile moteur s'affiche entre les intervalles d'entretien principaux recommandés.

Le contenu précis de chaque entretien varie selon le modèle. Il varie aussi selon la manière dont le véhicule est utilisé. Après chaque intervention, votre concessionnaire vous fournira une copie de la fiche de contrôle d'entretien complétée, qui mentionne toutes les opérations d'entretien réalisées sur votre véhicule.

Vous pouvez télécharger des copies de fiche de contrôle d'entretien via : *www.fordserviceinfo.com/FreeResources/Free*.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Véhicules particuliers

Modèle	Version	Intervalle d'entretien principal		Intervalles du contrôle de la carrosserie et de la peinture
		Années[1]	km[1]	Années
Bronco	Tous	1	15.000[5]	2[4]
Capri	Tous	2	-[2]	[3]
Explorer	Tous	2	-[2]	[3]
Explorer PHEV	Tous	1	20.000[5]	2[4]
Fiesta	1.0L EcoBoost - Essence	2	30.000[5]	2[4]
	1.0L EcoBoost - E85	1	20.000[5]	2[4]
	1.5L EcoBoost	1	20.000[5]	2[4]
Focus	1.0L EcoBoost - Essence	2	30.000[5]	2[4]
	1.0L EcoBoost - E85	1	20.000[5]	2[4]
	1.5L TiVCT	2	30.000[5]	2[4]
	2.3L EcoBoost	1	20.000[5]	2[4]
	Diesel	2	30.000[5]	2[4]
Kuga	1.5L EcoBoost	2	30.000[5]	2[4]
	Diesel	2	30.000[5]	2[4]
	2.5L Hybrid	2	30.000[5]	2[4]
Kuga PHEV	Tous	2	30.000[5]	2[4]
Mustang	Essence	1	15.000[5]	2[4]

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Intervalles de contrôle d'entretien, de carrosserie et de peinture

Modèle	Version	Intervalle d'entretien principal		Intervalles du contrôle de la carrosserie et de la peinture
		Années[1]	km[1]	Années
Mustang Mach-E	Tous	2	-[2]	2[4]
Puma	1.0L EcoBoost - Essence	2	30.000[5]	2[4]
	1.0L EcoBoost - E85	1	20.000[5]	2[4]
	1.5L EcoBoost	1	20.000[5]	2[4]
	Diesel	2	30.000[5]	2[4]
Puma BEV	Tous	2	-[2]	2[4]

[1] Selon la première échéance.

[2] Aucune limite de kilométrage.

[3] Contactez votre concessionnaire agréé de plus amples informations.

[4] Jusqu'à ce que le véhicule atteigne six ans, puis au moins tous les ans par la suite.

[5] Selon l'utilisation du véhicule, il est possible que le témoin de vidange d'huile moteur s'affiche sur le combiné des instruments entre les intervalles d'entretien principaux et intermédiaires. Pour les véhicules diesel et PHEV/FHEV, consultez la durée de vie de l'huile moteur dans le tableau correspondant ci-dessous.

Note : *Il se peut que vous deviez renouveler l'huile moteur avant une échéance d'entretien ou d'inspection annuelle. Pour de plus amples informations, reportez-vous au manuel du conducteur ou contactez votre concessionnaire.*

Note : *La distance parcourue à partir de laquelle le témoin de vidange d'huile moteur sur un véhicule électrique Hybrid s'allume dépend de la part d'utilisation en mode électrique uniquement. En d'autres termes, votre véhicule peut parcourir une distance supérieure à celle correspondant à une échéance d'entretien indiquée dans le tableau avant qu'une vidange d'huile ne soit nécessaire. Nous vous recommandons toutefois de ne pas dépasser les intervalles indiqués entre les entretiens pour toutes les autres opérations de maintenance.*

Note : *N'ignorez pas les indicateurs et messages d'information concernant le renouvellement de l'huile moteur et ne dépassez pas l'intervalle spécifié entre les entretiens ou entre un entretien et une inspection annuelle. Les dommages sur les composants qui pourraient en découler ne sont pas couverts par la garantie.*

Note : *Ne dépassez pas l'intervalle spécifié entre les contrôles de carrosserie et de peinture. Si vous ne faites pas entretenir la carrosserie et la peinture de votre véhicule conformément à nos recommandations, la garantie anti-perforation est annulée.*

Véhicules utilitaires

Modèle	Version	Intervalle d'entretien principal		Intervalles du contrôle de la carrosserie et de la peinture
		Années[1]	km[1]	Années
Ranger	2.0L EcoBlue	2	20.000[4]	2[3]
	3.0L EcoBlue	1	20.000[4]	2[3]
	3.0L EcoBoost	1	20.000[4]	2[3]
Ranger PHEV	Tous	2	20.000[4]	2[3]
Tourneo Connect	Tous	2	30.000[4]	2[3]
Tourneo Connect PHEV	Tous	2	30.000[4]	2[3]
Tourneo Courier (built up to 07/2023)	Essence	1	30.000[4]	2[3]
	Diesel	1	15.000[4]	2[3]
Tourneo Courier (construit à partir du 10/2023)	Tous	2	30.000[4]	2[3]
E-Tourneo Courier	Tous	2	[2]	2[3]
Tourneo Custom	2.0L EcoBlue	2	40.000[4]	2[3]
Tourneo Custom PHEV	Tous	2	40.000	2[3]
E-Tourneo Custom	Tous	2	[2]	2[3]
Transit	2.0L EcoBlue	2	40.000[4]	2[3]
E-Transit	Tous	2	[2]	2[3]
Transit Connect	1.0L EcoBoost - Essence	2	30.000[4]	2[3]

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Intervalles de contrôle d'entretien, de carrosserie et de peinture

Modèle	Version	Intervalle d'entretien principal		Intervalles du contrôle de la carrosserie et de la peinture
		Années[1]	km[1]	Années
	1.0L EcoBoost - E85	1	20.000[4]	2[3]
	1.5L EcoBoost	2	30.000[4]	2[3]
	1.5L EcoBlue - Boîte de vitesses manuelle[5]	2	30.000[4]	2[3]
	1.5L EcoBlue - Transmission automatique[5]	2	20.000[4]	2[3]
	2.0L EcoBlue	2	30.000[4]	2[3]
Transit Connect PHEV	Tous	2	30.000[4]	2[3]
Transit Courier (built up to 07/2023)	Essence	1	30.000[4]	2[3]
	Diesel	1	15.000[4]	2[3]
Transit Courier (construit à partir du 10/2023)	Tous	2	30.000[4]	2[3]
E-Transit Courier	Tous	2	[2]	2[3]
Transit Custom	2.0L EcoBlue	2	40.000[4]	2[3]

Modèle	Version	Intervalle d'entretien principal		Intervalles du contrôle de la carrosserie et de la peinture
		Années[1]	km[1]	Années
Transit Custom PHEV	Tous	2	40.000	2[3]
E-Transit Custom	Tous	2	[2]	2[3]

[1] Selon la première échéance.

[2] Aucune limite de kilométrage.

[3] Jusqu'à ce que le véhicule atteigne six ans, puis au moins tous les ans par la suite.

[4] Selon l'utilisation du véhicule, il est possible que le témoin de vidange d'huile moteur s'affiche sur le combiné des instruments entre les intervalles d'entretien principaux et intermédiaires. Pour les véhicules diesel et PHEV/FHEV, consultez la durée de vie de l'huile moteur dans le tableau correspondant ci-dessous.

[5] Une inspection annuelle est requise.

Note : *Il se peut que vous deviez renouveler l'huile moteur avant une échéance d'entretien ou d'inspection annuelle. Pour de plus amples informations, reportez-vous au manuel du conducteur ou contactez votre concessionnaire.*

Note : *La distance parcourue à partir de laquelle le témoin de vidange d'huile moteur sur un véhicule électrique Hybrid s'allume dépend de la part d'utilisation en mode électrique uniquement. En d'autres termes, votre véhicule peut parcourir une distance supérieure à celle correspondant à une échéance d'entretien indiquée dans le tableau avant qu'une vidange d'huile ne soit nécessaire. Nous vous recommandons toutefois de ne pas dépasser les intervalles indiqués entre les entretiens pour toutes les autres opérations de maintenance.*

Note : *N'ignorez pas les indicateurs et messages d'information concernant le renouvellement de l'huile moteur et ne dépassez pas l'intervalle spécifié entre les entretiens ou entre un entretien et une inspection annuelle. Les dommages sur les composants qui pourraient en découler ne sont pas couverts par la garantie.*

Note : *Ne dépassez pas l'intervalle spécifié entre les contrôles de carrosserie et de peinture. Si vous ne faites pas entretenir la carrosserie et la peinture de votre véhicule conformément à nos recommandations, la garantie anti-perforation est annulée.*

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Durée de vie de l'huile moteur - moteurs diesel uniquement

Utilisation du véhicule	Intervalle d'entretien - Kilométrage			
	Jusqu'à 16 000 km	**Jusqu'à 20 000 km**	**Jusqu'à 30 000 km**	**Jusqu'à 40 000 km**
	Durée de vie type de l'huile moteur en fonction de l'utilisation			
Normale	12.000-16.000 km	18.000-20.000 km	25.000-30.000 km	36.000-40.000 km
Intensive	8.000-12.000 km	10.000-18.000 km	16.000-25.000 km	18.000-36.000 km
Extrême	Jusqu'à 8 000 km	Jusqu'à 10 000 km	Jusqu'à 16 000 km	Jusqu'à 18 000 km

Utilisation normale du véhicule

· Déplacements normaux avec conduite sur autoroute.

Sans charge à charges modérées.

· Routes plates à moyennement vallonnées.

Conditions difficiles d'utilisation du véhicule

· Arrêt/démarrage en ville.

· Courts trajets.

Charges modérées à maximales et remorquage.

· Conditions montagneuses ou hors route.

· Ralenti prolongé.

Forte proportion de courts trajets de moins de 10 km ou de moins de 15 minutes, en particulier avec un démarrage à froid du moteur.

Utilisation extrême des véhicules

Conduite citadine avec plusieurs arrêts-démarrages.

· Sites à vitesse contrôlée, par exemple aéroports.

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Durée de vie de l'huile moteur - Véhicules PHEV/FHEV uniquement

Utilisation du véhicule	Type de groupe motopropulseur hybride			
	Kuga PHEV	Kuga FHEV	Ranger PHEV	Tourneo/Transit Custom PHEV
	Durée de vie type de l'huile moteur en fonction de l'utilisation			
Optimal (PHEV uniquement)	Jusqu'à 30 000 km	P/A	Jusqu'à 20 000 km	Jusqu'à 40 000 km
Normale	Jusqu'à 30 000 km	Jusqu'à 30 000 km	Jusqu'à 20 000 km	Jusqu'à 40 000 km
Intensive	Jusqu'à 15 000 km	Jusqu'à 15 000 km	Jusqu'à 10 000 km	Jusqu'à 20 000 km

Utilisation optimale du véhicule (PHEV uniquement)

Utilisation majoritaire comme véhicule électrique.

Charges modérées et remorquage avec le moteur allumé.

· Déplacements courts et fréquents.

Utilisation normale du véhicule

· Arrêt/démarrage en ville.

· Courts trajets.

Charges modérés et remorquage.

· Chargement fréquent par branchement (PHEV uniquement).

Conditions difficiles d'utilisation du véhicule

· Longs voyages fréquents.

· Charges et remorquage modérés à élevés.

Recharge occasionnelle par branchement (PHEV uniquement).

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Véhicule :	Numéro d'immatriculation :
Numéro de châssis du véhicule :	Date de première immatriculation :
Type de moteur :	Type de transmission :
Code couleur :	Code garnissage :
Mois d'entretien annuel préconisé :	Kilométrage maximum entre les entretiens :
Numéro de contrat Ford Protect :	Date d'expiration de votre contrat Ford Protect :

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

A

A propos de ce manuel....3
A propos de votre véhicule....27
Assistance routière 24 heures....15
Autonomie de la batterie au lithium-ion haute intensité....9

C

Carnet d'entretien électronique....18
Ce qui n'est pas couvert par la garantie....12
Conditions générales de la garantie....8
Couverture de la garantie à l'étranger....13

E

Entretien de votre véhicule....19

F

Ford Assistance....15

G

Garantie de base....8
Garantie des pièces réparées ou remplacées....8
Garantie des surfaces peintes....8
Garantie Perforation....8
Garanties et réglementation sur la protection des consommateurs....14

I

Intervalles de contrôle d'entretien, de carrosserie et de peinture....20
Introduction....3

P

Pays concernés....3
Périodes de garantie....5
Pièces d'usure....8
Pour contacter Ford....3
Pour contacter votre concessionnaire agréé....17

R

Remise des Véhicules Hors d'Usage....17
Réservation de votre RDV d'entretien en ligne....18
Responsabilité du propriétaire....11

U

Utilisation des pièces de rechange....16

V

Votre concessionnaire agréé....16

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

Puma (CF7) Switzerland, CG2147CHEfr frCHE, Edition date: 202406, First-Printing

CG2147CHEfr, Edition date: 202406